

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 17 AVRIL 2015 A 18H30

L'an deux mil quinze, le 17 avril, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

## Date de Convocation

13 avril 2015

Etaient présents : Mmes et MM LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, LEBOURG Eric, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, MOKA Pascale, QUIBEL Mickaël, RIDEL Isabelle, SANCIER Dominique

## Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Présents : 13

Votants : 14

Absents excusés : MM. HEBERT Julien, REINE Alain

Pouvoir de M. HEBERT Julien à M. QUIBEL Mickaël

Secrétaire de Séance : Monsieur QUIBEL Mickaël

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Fixation du prix pour l'insertion publicitaire dans le journal communal
3. Tarif de location de la salle du Parvis
4. Tarif de location de la salle des douze étoiles d'or
5. Prix des cases du columbarium
6. Tarif des concessions dans le cimetière
7. Tarif des cavurnes
8. Frais de mission du Maire
9. Centre de loisirs 2015
10. Attribution d'indemnité au Receveur Municipal
11. Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2015-2016
12. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville
13. Questions diverses

Monsieur le Maire accueille les Membres présents et les remercie de leur présence.

Il ajoute que tous les conseillers ont reçu un pouvoir joint à leur convocation, sur lequel a été ajouté : « En cas d'impossibilité d'assister à cette réunion, nous vous prions de bien vouloir prévenir, **dès réception de la convocation**, la mairie au 02.35.83.02.62 pour que nous puissions être sûr d'atteindre le quorum. »

Madame Creignou fait remarquer qu'étant absente au dernier conseil, elle n'a pas eu l'information que la date initialement prévue pour la réunion de ce soir était changée.

Monsieur le Maire explique que les absents aux réunions seront prévenus très rapidement par mail ou par SMS de la date arrêtée du prochain conseil.

## • **Adoption du compte rendu du vendredi 27 mars 2015**

Monsieur Norbert LETELLIER, Maire, revient sur différents points du compte rendu :

- Travaux rue Vasse : Monsieur le Maire a rencontré Maître Vannier le 9 avril 2015 à 9 heures. Celui-ci s'occupe de récupérer les accords écrits des Consorts Renault.

- Assurances : Monsieur Letellier en est toujours au même point à ce jour. Il a bien reçu les documents de la part de GROUPAMA, il attend ceux d'AXA.

- Concernant les mauvais retours sur les bons d'achat sous forme de chèque cadeaux offert aux aînés de la commune pour Noël, Monsieur le Maire rapporte que pour sa part, les retours sont positifs. Il ajoute que pendant la réunion du CCAS du 7 avril dernier, il a été voté le renouvellement de cette opération.

- Puis il demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

### • **Fixation du prix pour l'insertion publicitaire dans le journal communal**

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

-**DECIDENT** de maintenir les deux tailles/deux tarifs d'insertion publicitaire dans le journal communal pour l'année 2015 :

- 8cm sur 4 cm            20 €
- 16.5 cm sur 6 cm      40 €

Monsieur le Maire précise que les entreprises qui optent pour une insertion publicitaire dans le journal communal bénéficient d'une publicité gratuite dans le site internet d'Ambrumesnil.

### ► **Tarif de location de la salle du Parvis**

Monsieur le Maire fait lecture du règlement intérieur de la salle du Parvis. Il est dit que pour une annulation de location, les locataires auront à payer la moitié du prix arrêté par le contrat signé.

Quelques modifications supplémentaires sont apportées et le règlement est adopté à **l'unanimité**.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

**MAINTIENNENT** les tarifs de location de la Salle du Parvis, et ce pour les contrats signés **à compter du 17 avril 2015**, de la manière suivante :

<b><u>Vin d'honneur</u></b>	Commune	75,00 €
	Hors Commune	105,00 €
<b><u>Repas</u></b>	Commune	275,00 €
	Hors Commune	375,00 €

Il est arrêté que le prix de l'électricité sera inclus dans la location.

## ► Tarif de location de la salle des Douze Etoiles d'Or

Monsieur Letellier expose que le terrain de jeux sera désormais ouvert et fermé par l'agent communal sur son temps de travail. Il ajoute que les locataires de la salle des Douze Etoiles d'Or bénéficieront du terrain de jeux sous l'entière responsabilité des parents.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, à l'unanimité :

-**FIXENT** les tarifs de location de la Salle des Douze Etoiles d'Or, et ce pour les contrats signés à compter du 17 avril 2015, de la manière suivante :

		<b>Ancien tarif 2014</b>	<b>Nouveau tarif 2015</b>
<u>Vin d'honneur</u>	Commune	<b>60,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
	Hors Commune	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<u>Repas</u>	Commune	<b>250,00 €</b>	<b>265,00 €</b>
	Hors Commune	<b>350,00 €</b>	<b>365,00 €</b>

Il est arrêté que le prix de l'électricité sera inclus dans la location.

### • Prix des cases du columbarium

Monsieur le Maire expose qu'il reste 3 cases disponibles à ce jour.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, à l'unanimité :

-**DECIDENT** de maintenir le tarif 2015 de vente de cases à savoir :

#### **Tarif**

Concession de 30 ans                      **370,00 €**

### • Tarif des concessions dans le cimetière

Monsieur Letellier remercie les Membres de la Commission Cimetière pour leur travail. Il explique qu'il reste 12 places disponibles à ce jour. Une réflexion est lancée sur un nouveau cimetière et sur la superficie de celui-ci sachant qu'aujourd'hui l'incinération est plus courante. Un responsable de la DDTM sera reçu prochainement en mairie.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, à l'unanimité :

-**DECIDENT** d'augmenter le tarif 2015 des concessions dans le cimetière à savoir :

	<b>Tarif 2014</b>	<b>Tarif 2015</b>
<u>Concession de 50 ans</u>	<b>130,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

### • Tarif des cavurnes

Monsieur le Maire explique que le cavurne est un petit caveau destiné à recevoir une urne funéraire.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, à l'unanimité :

-**VOTENT** le tarif des cavurnes comme suit :

### **Tarif**

**Concession de 30 ans**                      **150,00 €**

- **Frais de mission du Maire**

Considérant que Monsieur le Maire a des déplacements très fréquents pour participer à des réunions dans tout le département, ou au salon des maires à Paris.

Les Membres du Conseil Municipal,

... après en avoir délibérés, **à l'unanimité** :

**DECIDENT** de rembourser les frais de missions de Monsieur le Maire lors de ses déplacements sur présentation de justificatifs.

- **Centre de loisirs 2015**

Concernant le Centre de loisirs d'Ambrumesnil, qui se déroulera du 06 au 24 juillet 2015, un(e) directeur (trice) et un(e) animateur (trice) seront recrutés.

La rémunération de l'équipe d'animation a été établie de la manière suivante :

- la rémunération du directeur (trice) diplômé(e) BAFD est fixée à 2 fois le SMIC
- la rémunération des animateurs (trices) diplômé(e)s BAFA est fixée au SMIC

Monsieur le Maire rappelle que la participation des familles au centre de loisirs d'Ambrumesnil est fixée à 2 € par enfant par après-midi.

Il est ajouté que les enfants hors commune seront acceptés sous réserve de place.

Les Membres du Conseil Municipal, votent, **à l'unanimité** pour ces dispositions.

- **Attribution de l'indemnité du Receveur Municipal**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibérés, **à l'unanimité**

**DECIDENT** :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Catherine FLEURY, Receveur

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

- **Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année 2015-2016**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibérés, **à l'unanimité** :

**DECIDENT** de maintenir l'attribution d'un bon d'achat de fournitures scolaires aux enfants âgés de 18 ans maximum et fréquentant le collège ou le lycée pour l'année scolaire 2015-2016 à hauteur de **32 €**.

- **Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibérés, **à l'unanimité** :

- **DECIDENT** de maintenir la prise en charge d'une partie des frais de transport de chaque élève de la Commune scolarisés au CES Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €**, pour l'année scolaire 2015/2016

Madame Ridel ajoute qu'il est possible de passer une convention avec la mairie d'Offranville. La déduction interviendrait alors directement sur la facture envoyée aux parents.

- **Questions diverses**

- \* **Ajout de 1 570.77 € au compte 673 sur le budget 2015**

Des travaux au 1<sup>er</sup> étage ont été effectués par la mairie d'Ambrumesnil pour accueillir le SIER en 2010.

La mairie a contracté un emprunt pour ces travaux.

Le SDE remboursait l'annuité de l'emprunt chaque année à réception d'un titre.

L'année dernière, les syndicats électriques ont été dissous le 31 mars 2014.

De ce fait, se posait la question de savoir si le SDE allait continuer à rembourser l'annuité de l'emprunt car même si le SIER n'est plus là, l'emprunt court toujours et une délibération du syndicat électrique d'Offranville avait été prise en fonction de cela pour que le SDE rembourse jusqu'à la fin de l'emprunt quoi qu'il advienne du SIER.

Mais cette délibération n'a pas suffi, le SDE a mis en avant qu'il aurait fallu à l'époque faire une convention tripartite signée par la mairie, le SIER et le SDE.

De ce fait, le remboursement de l'emprunt revient à la charge totale de la commune, à compter de 2014.

Mais début 2014 le titre de 1 570.77 € avait été effectué et envoyé à la trésorerie qui l'a transmis au SDE pour paiement.

De ce fait, cette somme qui a été incluse dans nos recettes au compte administratif 2014 doit être annulée donc sortie de nos recettes par un mandat. En conséquence, nous devons approvisionner le compte 673 (titres annulés) dans la partie dépenses de fonctionnement.

- \* **Massif de fleurs sur le nouveau parking**

Monsieur le Maire expose qu'il a averti les entreprises non retenues et l'entreprise COLAS qui a obtenu le marché.

Il ajoute qu'il va recevoir prochainement cette entreprise avec le maître d'œuvre, Monsieur Malot de V3D.

Les travaux vont durer 3 semaines, Monsieur le Maire explique qu'il part en congé les 15 premiers jours de juin et qu'il veut superviser ces travaux, donc ceux-ci auront lieu soit en mai soit en juillet, selon les disponibilités de l'entreprise chargée de les effectuer.

Un point reste en suspens, le massif de fleurs se trouvant au milieu du futur parking en épis.

Les Membres du Conseil Municipal votent à la majorité des voix pour la suppression du massif.

## **\* Compte-rendu des syndicats**

### **Communauté de Communes**

- Monsieur le Maire expose que la redevance ordures ménagères (REOM) de 2015 prend 1% d'augmentation, tarif pour un personne : 155 €, pour deux et plus : 201 €. Il indique que certains journaux n'ont pas écrit un article objectif sur cette augmentation.
- Il ajoute qu'il a demandé à la Communauté de Communes une aide pour les travaux rue Vasse, concernant le talus à rogner pour que le camion de poubelle puisse tourner sans problème et que celle-ci n'a pas été retenue.
- Il explique que la Communauté de Communes propose l'installation d'un conteneur aux abords du lotissement Lebourg pour éviter une marche arrière au camion de ramassage des ordures ménagères. Une réflexion devra être envisagée avec les habitants concernés.

Monsieur Bodot dit qu'il s'est vu refuser un deuxième accès à la déchetterie.

L'information par laquelle, il est obligatoire de couper les branches à une certaine longueur pour être autorisé à les déposer en déchetterie, est donnée.

Monsieur le Maire dit qu'il va faire remonter l'information à Madame Carnier.

- Monsieur le Maire expose que les taux à la Communauté de Communes sont maintenus mais que la base, elle, peut changer, ce qui n'est pas de leur ressort.
- La Communauté de Communes à la compétence SPANC, c'est aux habitants de faire la demande pour des travaux sur leur assainissement, ils peuvent bénéficier à ce jour de 60% de subvention par l'agence de l'eau.
- Monsieur Letellier explique que la Communauté de Communes prend en charge en partie les travaux sur les routes d'intérêt communautaire (routes empruntées par le ramassage scolaire). Il ajoute qu'il réfléchit sur la qualité du revêtement de la route de Ribeuf.

### **Syndicat de collègue**

Madame Ridel fait le point sur le syndicat du collègue Jean Cocteau. Elle donne certains chiffres du Budget, parle des voyages organisés cette année, explique qu'il y a eu de très bons résultats au DNB (diplôme national du brevet) et que la participation demandée à la commune d'Ambrumesnil est en légère diminution.

### **Sivos**

Monsieur Quibel expose quelques chiffres du Budget. Il explique qu'il aimerait proposer d'avantage aux élèves mais qu'il se heurte à des réticences. Que cette année, pour la première fois, les charges de fonctionnement pour les communes d'Ouille la Rivière et d'Ambrumesnil ont été intégrées au Budget. Dans le cadre du périscolaire, une garderie a été mise en place, à laquelle s'ajoute des activités proposées par la Communauté de Communes ainsi que des activités proposées par le Sivos. Il aimerait demander aux associations qui ont demandé une subvention de venir s'investir pour faire une prestation, voir plus. Une activité foot pourrait être mise en place l'année prochaine. Un

investissement est en cours pour remplacer le matériel informatique obsolète. Il explique qu'il n'y aura pas de fermeture de classe cette année, 15 CM1 montent en CM2, mais que l'année prochaine, la question se posera. Il espère trouver dans les communes alentours une mutualisation, un agrandissement du Sivos. Si l'année prochaine, une classe ferme, le Sivos ne pourra perdurer avec seulement 2 classes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Quibel et le félicite car son budget a été voté à l'unanimité et qu'il travaille toujours dans l'intérêt de l'enfant. Il met en avant que ce ne sont pas les enfants qui manquent à Ambrumesnil mais que les parents préfèrent bien souvent les scolariser à l'extérieur. Une sensibilisation pour revaloriser notre Sivos devra être envisagée.

#### \* **Elections régionales**

Les dates des 6 et 13 décembre sont données aux Membres du Conseil Municipal pour qu'ils puissent prévoir d'être libres ces deux week-ends.

#### \* **Déménagement de Madame Dujardin**

Monsieur le Maire explique que la date du déménagement est fixée au jeudi 30 avril et que si des conseillers sont libres ce jour là, ils seront les bienvenus.

Madame Ridet dit que la commune peut compter sur elle et son mari.

#### \* **Contrat aidé**

Monsieur le Maire expose que Pôle Emploi propose des contrats, 20 heures par semaines pendant un an, renouvelable deux fois six mois, subvention de 65 à 90% par l'état.

Il explique que l'agent communal à lui tout seul a beaucoup de travail et qu'il s'est rapproché de Monsieur Quentin Renier, jeune Ambrumesnilais, qui a un baccalauréat professionnel horticulture et qui est au chômage depuis presque deux ans. Si la commune décide de le prendre au 1<sup>er</sup> juillet prochain, jour de ses deux ans de chômage, son contrat sera donc subventionné à 90%. Les Membres du Conseil Municipal sont tous d'accord pour embaucher Monsieur Renier à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 en contrat aidé.

#### \* **Chauffe-eau vestiaires du foot**

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Monsieur Michel Leclerc et qu'ils ont discuté d'un changement de chauffe-eau électrique aux vestiaires du foot. Ceux en place ne fonctionnent plus très bien et les joueurs se plaignent de ne pas disposer d'eau chaude pour se doucher dans de bonnes conditions.

Le conseil attend le devis d'un chauffe-eau au gaz qui serait branché sur le compteur existant et qui serait plus économique.

Monsieur le Maire pense qu'à l'avenir, il serait possible d'installer le chauffage au gaz dans le club house qui n'est pas bien isolé pour être chauffé en électrique.

#### \* **Sèche-mains dans les salles**

Monsieur Letellier propose pour remplacer les sèche-mains au Parvis et à la salle des 12 Etoiles d'Or de mettre :

- des torchons
- des sèche-mains électriques classiques, 300 à 400 € pièce
- des sèche-mains air pulsé, 1000 € pièce

Monsieur le Maire laisse le temps aux conseillers d'y réfléchir et reposit la question au prochain conseil.

\* **Fête de la Saint Eloi et fête de la musique, le 20 et 21 juin 2015**

Monsieur le Maire expose que l'agent communal ne pourra être présent ce week-end, pour cérémonie familiale. Il y aura donc besoin d'aide pour organiser ces manifestations. Une fête de la musique est programmée le dimanche 21 juin pour dynamiser le village, Monsieur le Maire va rencontrer le Président de l'école de musique de Luneray prochainement et se rapprocher de Monsieur et Madame Tamboise pour la chorale d'Offranville.

\* **Prochain conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal est arrêtée au vendredi 29 mai 2015 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.